

Entreprises: statistiques structurelles

1995/0076(CNS) - 14/03/1996 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Marie-Paule KESTELIJN-SIERENS (ELDR) sur la proposition de règlement relatif aux statistiques structurelles sur les entreprises, le Parlement européen apporte une série d'amendements devant permettre un meilleur équilibre entre la nécessité de disposer de statistiques rapides et fiables et les intérêts des fournisseurs de données. Une première série d'amendements vise à faire en sorte que la technique de l'échantillonnage soit utilisée, chaque fois que cela est possible, par des entreprises dont la taille est inférieure à un certain seuil. Une deuxième série d'amendements vise à résoudre le problème du coût considérable de la collecte des données et de l'établissement des statistiques. Enfin, le PE estime que les résultats des enquêtes statistiques doivent être fournis et diffusés aussi rapidement que possible.